



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/179

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE À
BEAUTIRAN**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

| NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à | NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à |
|-------------------------------|-----------|---------------------------|-----------------------------------|-----------|---------------------------|
| FATH Bernard (Président) | P | | TALABOT Martine (Maire) | P | |
| BARRÈRE Philippe (Maire) | P | | CLAIR Jean-Georges (Maire) | P | |
| GAZEAU Francis (Maire) | E | Mme BOURROUSSE | PÉREZ Gracia (Maire) | P | |
| DUFRANC Michel (Maire) | P | | BARBAN Laurent (Maire) | P | |
| CLAVERIE Dominique (Maire) | E | Mme LIBREAU | TAMARELLE Christian (Maire) | P | |
| BOURGADE Laurence (Maire) | E | M. HEINTZ | BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire) | P | |
| CLÉMENT Bruno (Maire) | P | | BONNETOT Aurore | E | M. BARBAN |
| DUMESNIL Mickaël | E | Mme TALABOT | GILLET Jean-Paul | P | |
| LAGARDE Valérie | P | | LABASTHE Anne-Marie | E | Mme PRÉVOTEAU |
| CAUSSÉ Anne-Marie | D | | MOUCLIER Jean-François | A | |
| COUBRA Lionel | A | | PERPIGNAA GOULARD Véronique | E | M. GILLET |
| BOURROUSSE Michèle | P | | PRÉVOTEAU Marie-Louise | P | |
| GACHET Christian | P | | VIGUIER Marie | A | |
| MÉRIAU Stéphane | P | | LIBREAU Micheline | P | |
| MONGE Jean-Claude | P | | SIDAOUI Alain | A | |
| SAUNIER Catherine | P | | CHEVALIER Bernard | P | |
| DURAND François | P | | SABY Nadia | P | |
| LEMIRE Jean-André | P | | HEINTZ Jean-Marc | P | |
| BOURRIER Sylviane | P | | BÉTENCOURT Catherine | E | Mme BURTIN-DAUZAN |
| LAFFARGUE Alexandre | P | | BORDELAIS Jean-François | A | |
| MARTINEZ Corinne | P | | FAURE Christian | A | |
| SOUBELET Véronique | D | | GIRAUDEAU Isabelle | A | |
| AULANIER Benoist | E | M. MÉRIAU | | | |

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/179

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE À BEAUTIRAN

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article 3-2-2 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, et notamment sur la réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la sécurité des déplacements d'intérêt communautaire,

Vu le règlement d'intervention régional pour les subventions des PEM/aménagements multimodaux de la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu la décision du président n°2023-037 du 26 avril 2023 portant sur la demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu la proposition de convention de financement pour les travaux de réaménagement de la Rue de la Gare à Beautiran ci-après annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Infrastructures et Voiries en date du 2 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La ligne TER Nouvelle-Aquitaine 44. Bordeaux-Langon-Marmande-Agen est une des lignes les plus fréquentées du réseau régional, avec en moyenne 7.500 voyageurs/jour en semaine (comptages d'automne 2022).

La gare de Beautiran est une gare majeure, desservie par 64 circulations/jour en semaine, entre les liaisons Facilit'R Bordeaux-Langon et Direct'R Bordeaux-Agen.

Cette gare est inscrite dans le projet de SER Métropolitain, visant à horizon 2030 un cadencement à la demi-heure de circulations diamétralisées entre Saint-Mariens et Langon, en plus des dessertes régionales entre Bordeaux et Agen.

Ainsi la gare de Beautiran devrait voir son attractivité renforcée. L'aménagement des abords de la gare pour favoriser le rabattement et la diffusion des usagers devient une priorité au vu de contexte, afin de favoriser et faciliter le report modal vers le TER.

La Communauté de Communes de Montesquieu réalise des travaux de réaménagement de la Rue de la Gare, permettant d'apaiser les circulations et de créer de nouvelles places de stationnement pour favoriser l'accès à la gare.

Ce projet s'inscrit comme une étape d'un traitement plus global des abords de la gare de Beautiran pour en faire un véritable pôle d'échanges multimodaux (PEM).

La Région participe à cette démarche dans le cadre de son action en faveur des gares et des PEM, via son règlement d'intervention régionale.

L'opération globale de réaménagement de la Rue de la Gare est estimée à 80 536,08 € HT.

Conformément au règlement d'intervention régionale en matière de PEM, la participation de la Région est limitée aux items correspondant aux enjeux d'intermodalité, ici la création et l'aménagement de places de stationnement supplémentaires.

L'assiette éligible correspond donc à un montant de 39 260,35 € HT. La participation régionale est de 15%, soit 5 889,05 € HT, qui sera présentée à la prochaine commission permanente du mois d'octobre 2023.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/179

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE À
BEAUTIRAN**

| Périmètre | Région Nouvelle-Aquitaine | Communauté de Communes de Montesquieu | TOTAL |
|--|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| <i>Périmètre d'intervention régionale</i> | 5 889,05 € (15%) | 33 371,30 € (85%) | 39 260,35 € (100%) |
| <i>Hors périmètre d'intervention régionale</i> | 0€ (0%) | 41 285,73 € (100%) | 41 285,73 € (100%) |
| TOTAL | 5 889,05 € (7,3%) | 74 657,03 € (92,7%) | 80 536,08 € (100%) |

Les sommes versées ne sont pas soumises à la TVA.

La Communauté de Communes de Montesquieu, supporte l'intégralité des coûts liés à la réalisation de la présente opération, à ce titre, elle percevra les participations de la Région.

À cet effet, il est nécessaire d'établir une convention de financement entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Montesquieu.

Cette convention est jointe à la présente délibération.

***Le Conseil communautaire à l'unanimité,
Mme Lagarde et M. Barrère ne prennent pas part au vote :***

- Autorise le Président à signer la convention de financement (et ses éventuels avenants) pour les travaux de réaménagement de la Rue de la Gare à Beautiran,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_179-DE

